



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES ARRETES DU MAIRE  
PORTANT AUTORISATION DE VENTE AU DEBALLAGE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles L. 2212-2 et suivants,  
Vu la loi du 25 juin 1841 complétée par celle du 30 décembre 1906 relative aux ventes au déballage,  
Vu le décret n° 62-1463,  
Vu le décret n° 2009-16 du 7 Janvier 2009 relatif aux ventes au déballage,  
Vu la demande présentée par Mme CUNAT PAUCHET Isabelle domicilié à SUZOY, à l'effet d'être autorisés à procéder à un vide maison à domicile, au 132 rue Pierre Duchemin, du 9 au 10 novembre 2024,  
Considérant que la requête répond aux dispositions de l'article 27 de la loi du 5 Juillet 1996 et de son décret d'application susvisés,  
Considérant les pièces énumérées par l'article 6 du décret susvisé du 26 novembre 1962 présenté à l'appui des demandes des habitants,

**ARRETE**

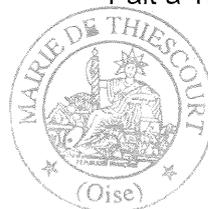
**Article 1 :** Mme CUNAT PAUCHET Isabelle est autorisée à procéder à une vente au déballage (vide maison) du 9 au 10 novembre 2024 au 132 rue Pierre Duchemin à Thiescourt.

**Article 2:** Ampliations du présent arrêté seront transmises à :

- M. le Sous-Préfet de Compiègne,
- M. le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Lassigny,
- A Mme CUNAT PAUCHET Isabelle.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Thiescourt, le 17 octobre 2024



Le Maire,

François GOMEZ

